

05-09-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017, À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Audrey Boisjoly  
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy  
Maryse Gouger

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Lépicier.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.  
Le maire Martin Desroches est absent.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE  
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LE MAIRE SUPPLÉANT CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

324-2017

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Chemin Crevier et rang Frédéric (parties) - Mandat à Géomatique BLP arpenteurs-géomètres (1950 \$ avant taxes);
4. Réfection des rues de l'Église, Aubin, Dufresne, du Parc et parties chemins Barrette et Joliette - Mandat à la firme Aménagement Bio-Forestier Rivest pour une étude faunique et floristique;
5. Sel de déglçage en vrac - Acceptation du cahier de charges n° TP-AV04.51-2017;
6. Centre Pierre-Dalcourt : Réaménagement et agrandissement (entrepreneur) - Résultat d'ouverture des soumissions;
7. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire - Approbation du rapport final et autorisation à M<sup>me</sup> Caroline Bazinet à le signer;
8. Surveillance des gymnases (M<sup>me</sup> Charlaïne Rousseau);
9. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

Le maire suppléant invite les citoyens à la période de questions.

325-2017

Réfection chemin Crevier  
et rang Frédéric (parties)  
– Mandat à Géomatique  
BLP arpenteurs-géomètres

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit réaliser des travaux de réfection sur une partie du chemin Crevier et une partie du rang Frédéric;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'obtenir un relevé d'arpentage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'accepter la proposition de la firme Géomatique BLP arpenteurs-géomètres inc. pour la préparation d'un relevé d'arpentage pour lesdits chemins et d'autoriser une dépense de 1 950,00 \$ avant taxes à cet effet.

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**326-2017**

Réfection rues : Église  
Aubin, Dufresne, du Parc  
et parties chemins  
Barrette et Joliette  
– Étude faunique et  
floristique : TECQ

**CONSIDÉRANT QU'** une caractérisation du milieu naturel doit être réalisée dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour la construction de nouveaux émissaires pluviaux sur 5 sites;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat consiste à réaliser une étude écologique qui répondra aux exigences du MDDELCC pour la construction de ces 5 émissaires pluviaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater l'entreprise Aménagement bio-forestier Rivest à réaliser cette étude pour un montant de 3 950,00 \$ avant taxes, selon les étapes suivantes :

Étapes du mandat	DÉTAILS	PRIX TOTAL
<b>Phase 1 : Campagne terrain sur l'aire d'étude comprenant les 5 émissaires ainsi qu'un kilomètre en aval de ces points sur les cours d'eau touchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche des éléments naturels par la consultation de document cartographique</li> <li>• Demande d'information en lien avec les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (fauniques et floristiques) en place (CDPNQ)</li> <li>• Inventaire faunique floristique avec vérification des habitats en bande riveraine et littoral du point de rejet ainsi que 1km du cours d'eau en aval de la zone de rejet</li> <li>• Inventaire des usages de l'eau 1km en aval de la zone de rejet</li> <li>• Frais de transport</li> </ul>	1850.00\$
<b>Phase 2 : Rapport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse et traitement des résultats</li> <li>• Rédaction du rapport et cartographie</li> <li>• Annexe 5, si requis</li> </ul>	1600.00\$
<b>Option : Caractérisation du milieu naturel d'une zones en jaune (ch. Barette) sur plans émissaires à étudier_page_1.JPG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire faunique floristique</li> <li>• Caractérisation des cours d'eau et milieux humides selon les directives du MDDELCC</li> <li>• Demande d'information en lien avec les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (fauniques et floristiques) en place (CDPNQ)</li> <li>• Analyse et traitement des résultats</li> <li>• Ajout au rapport</li> </ul>	500.00\$
<b>TOTAL :</b>		3450,00\$ Avec option : 3950.00\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**327-2017**

Travaux publics  
Sel de déglacage en vrac  
- Cahier de charges et  
demande de soumissions

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges n° TP-AV04.51-2017 pour l'achat de sel de déglacage en vrac;
2. de demander des soumissions par invitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**328-2017**

Centre Pierre-Dalcourt  
- Réaménagement  
et agrandissement  
- Entrepreneur  
- Ouverture soumissions

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été publié sur le site du SEAO le 8 août 2017 et dans le journal l'Action, édition du 9 août 2017, pour la réfection et l'agrandissement du centre Pierre-Dalcourt (cahier de charges n° LO-AR01.11-2017);

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes le 31 août 2017 à 11 h, à la mairie, par M. Jeanoé Lamontagne, directeur général adjoint / secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M. Pierre Héту de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., M<sup>mes</sup> Marik Grégoire et Annie Pellerin de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

NOMS	PRIX (avant taxes)	SOUSSION CONFORME
Gilles Malo inc.	910 588,00 \$	OUI
Constructions Venne et fils	928 107,40 \$	NON
Bernard Malo inc.	1 056 600,00 \$	OUI
Constructions Julien Dalpé inc.	1 072 617,00 \$	OUI

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour des travaux de réfection et agrandissement du centre Pierre-Dalcourt, soit celle de Gilles Malo inc., au montant de 910 588,00 \$ avant taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° LO-AR01.11-2017, et ce, sur recommandation de M. Pierre Héту, architecte de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**329-2017**

Relâche scolaire 2017

- Subvention

- Rapport final

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a réalisé un projet pendant la relâche scolaire 2017 dans le cadre du Programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du rapport final et qu'il l'approuve tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser M<sup>me</sup> Caroline Bazinet, directrice adjointe aux Loisirs et à la Vie communautaire, à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, le Rapport final dans le cadre du Programme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**330-2017**

Surveillance des gymnases

**CONSIDÉRANT QUE** le centre Pierre-Dalcourt sera rénové pendant l'automne;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines activités prévues à la planification des loisirs devront avoir lieu plus souvent qu'à l'habitude dans les gymnases des écoles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'attribuer également la surveillance des gymnases à M<sup>me</sup> Charlaine Rousseau, selon les conditions suivantes :

1. le contrat débutera le vendredi 8 septembre 2017;
2. le contrat se terminera approximativement dans la semaine du 11 décembre 2017;
3. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
4. la Municipalité versera 11,25 \$ pour chaque heure de surveillance effectuée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**331-2017**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 06, la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Pierre Lépicier  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*